

Devis gratuit

Aucun frais de dossier ou de gestion

Prestations **régulières ou ponctuelles**

Personnalisation de nos interventions
en fonction de vos besoins et de
votre rythme de vie

Une **équipe de professionnels
dynamiques** à votre écoute

50% de crédit d'impôt avec la
possibilité
de bénéficier de l'avance immédiate*

(*sous certaines conditions)



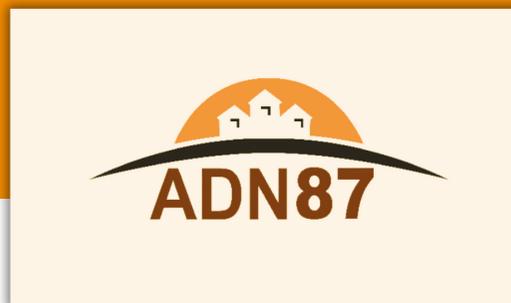
" Nous accompagnons les personnes à leur domicile pour préserver leur libre choix de rester, en confort et en sécurité, chez eux, en toute dignité "

Cathy Meunier

Instigatrice et leader d'ADN87

L'HUMAIN d'abord
le collectif d'inspiration Buurtzorg

Entreprise agréée par la préfecture de la Haute-Vienne sous le numéro : SAP/789955 conformément à la réglementation visant les services d'aide, d'accompagnement d'assistance auprès des populations vulnérables.
SARL ADN87 capital social 150 000€ - SIREN : 789 955 630



LIMOGES

169, rue de Bellac 87100 LIMOGES

05 55 42 78 26

Email : contact@adn87.com

SAINT-JUNIEN

18, boulevard Victor Hugo 87200 SAINT JUNIEN

05 55 32 79 86

Email : saintjunien@adn87.com

www.adn87.com

L'aide a domicile autrement



PETITS TRAVAUX DE BRICOLAGE
& entretien DES
jardins



Ne pas jeter sur la voie publique



Nos valeurs

- Humanisme
- Intégrité
- Solidarité
- Responsabilité
- Réciprocité



Notre engagement qualité

ADN 87 est certifié **QUALISAP**, un agrément qui engage la structure dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations.

Labelisée **Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire**, ADN 87 est particulièrement engagée et fidèle à ses valeurs fondatrices.

ADN 87 est membre du collectif "**L'humain d'abord**" porteur d'un projet qui a pour ambition de réinventer les organisations de travail dans le secteur de l'aide à domicile, par l'innovation managériale et ainsi dynamiser l'attractivité des métiers du prendre soin.



PETIT BRICOLAGE

- Les interventions de petit bricolage doivent être réalisées en deux heures maximum (Par exemple : fixer une étagère, poser un lustre ou des rideaux, monter des petits meubles livrés en kit, installer des équipements de sécurité tels qu'avertisseurs de fumée, barres d'appui, remplacer un joint...).
- Sont en revanche exclues les enlèvements de matériels, le débarras de cave ou de grenier, les activités de déménagement ; les activités de construction, d'entretien et de réparation des bâtiments, qui correspondent à des métiers de gros œuvre, de second œuvre et de finition du bâtiment.

PETIT JARDINAGE

- Les interventions de petit jardinage comprennent la cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle, la taille des haies et des arbres et le débroussaillage, à l'exclusion de tous les autres travaux agricoles ou forestiers.
- La prestation d'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation de petit jardinage est incluse dans cette activité.

Une offre complète de services complémentaires



www.adn87.com
Email : contact@adn87.com